

**Province de Québec
Municipalité de Pierreville**

Procès-verbal de la *séance EXTRAORDINAIRE* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *mardi 18 septembre 2018 à 18 h* à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Marie-Pier Guévin-Michaud ainsi que messieurs les conseillers Jimmy Descôteaux et Michel Bélisle sous la présidence de monsieur Éric Descheneaux, maire, formant le quorum du conseil.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

SONT ABSENTS :

Madame Ginette Nadeau et Monsieur Steeve Desmarais

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-09-320

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 01. Ouverture de la séance ;
- 02. Adoption de l'ordre du jour ;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point.

SÉCURITÉ CIVILE

- 03. Glissement de terrain – Modification de la demande de certificat d'autorisation ;

VOIRIE MUNICIPALE

Aucun élément à ce point

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun élément à ce point.

AMÉNAGEMENT — URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Aucun élément à ce point.

LOISIRS ET CULTURE

Aucun élément à ce point.

-
- 04. Période de questions ;
 - 05. Levée de l'assemblée.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point.

SÉCURITÉ CIVILE

03. GLISSEMENT DE TERRAIN – Modification de la demande de certificat d'autorisation

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville projette de réaliser des travaux correctifs visant à réparer le glissement de terrain survenu en avril 2016 sur le rang de l'île ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a obtenu le certificat d'autorisation no. 7430-17-01-50113-20 4017077781 en date du 20 juin 2018 concernant lesdits travaux ;

CONSIDÉRANT que depuis l'obtention du certificat d'autorisation, une modification a été apportée aux plans et devis et qu'une demande de modification du certificat d'autorisation doit être obtenue auprès du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement avant de procéder auxdits travaux;

EN CONSÉQUENCE,

2018-09-321

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la firme d'ingénieurs LES SEVICES EXP INC à présenter une demande de modification du certificat d'autorisation no. 7430-17-01-50113-20 4017077781 conforme à la Loi sur la qualité de l'environnement pour le projet de stabilisation de talus du rang de l'île de la Municipalité de Pierreville et à présenter tout engagement en lien avec cette demande.

ET, d'autoriser le paiement des frais exigible, selon l'article 21, al. 1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) pour une demande de modification d'autorisation, de 333 \$, non taxable.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : «Glissement de terrain – Rang de l'île » 03 310 00 004

VOIRIE MUNICIPALE

Aucun élément à ce point

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun élément à ce point.

AMÉNAGEMENT — URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Aucun élément à ce point.

LOISIRS ET CULTURE

Aucun élément à ce point.

04. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'ayant été posée, nous poursuivons l'assemblée.

05. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2018-09-322

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 18 h 02

Éric Descheneaux, maire

Lyne Boisvert, CPA, CGA
Directrice générale/Secrétaire-trésorière